

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-06

LE VENDREDI NEUF FEVRIER DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, M. Olivier ROUCHE, Mme Roxane FOSSÉ, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 09/02/2024

date d'affichage de l'ordre du jour : 02/02/2024

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 14

quorum : 8

PROCURATIONS :

M. Philippe BEUGNON donne procuration à M. Olivier ROUCHE

M. Romuald SEITE donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

**DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
ALIMENTATION EN EAU DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Sécurisation des équipements publics sportifs :

Depuis de nombreuses années, la commune a investi pour offrir un « plateau multisports » accessible à tous y compris aux personnes à mobilité réduite.

Il comprend :

Deux courts de tennis homologués 18x36 en revêtement poreux rénovés en 2022,

Un terrain de foot à 7/8 enherbé d'une surface de 3500 m²,

Un city stade 12x24 installé en 2018, pratique possible, foot, basket, volley, mini tennis,

Une aire de fitness plein air de 15 postes de travail,

Une table de tennis de table plein air, (en cours d'installation)

Une aire de jeux enfants moins de 8 ans.

Toutes ces installations sont regroupées dans un même lieu, à l'est de la commune dans un environnement verdoyant, propice à la promenade, à la randonnée sportive et pratique de la marche nordique ; ces installations accueillent également les classes de notre école qui souhaitent par ailleurs développer des pratiques collectives alternatives d'éveil corporel et sportives, à défaut de la proximité de bassins de nage. Notre foyer rural, association d'éducation populaire, occupe aussi régulièrement ces installations outdoor pour de la remise en forme, yoga, tai-chi, qi-gong, pilates, ou pour des activités sportives comme le multi-sports proposées chaque semaine aux enfants ou sous forme de stage pour les ados durant les vacances scolaires.

Les installations récentes ont été imaginées pour répondre aux vœux de l'Etat et permettre au plus grand nombre de disposer d'équipements de qualité leur permettant de pratiquer une activité physique dans de bonnes conditions.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20240209-2024_06-DE

La commune souhaite poursuivre sa politique sportive, cependant ces équipements ne disposent pas aujourd'hui de fontaines à eau ou/et points de puisage, en raison de la distance de la plus proche canalisation située à plus de 100 mètres des installations.

Cet aménagement pourrait répondre à deux besoins, le premier l'alimentation en eau des utilisateurs (le dérèglement climatique et ses canicules nous poussent à cette exigence), pour le bien être des sportifs eux-mêmes, le deuxième la nécessité d'entretien des installations, notamment des sols poreux.

Pour ce faire des devis ont été sollicités auprès d'entreprises locales.

Coût des travaux : 14 000 € HT soit 16 800 € TTC

Le conseil municipal décide ou pas :

De solliciter une DETR de 40 % du montant hors taxes des travaux soit 5 600 € HT, la commune maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué,

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits seront inscrits au budget 2024.

La commune souhaite poursuivre sa politique sportive, cependant ces équipements ne disposent pas aujourd'hui de fontaines à eau ou/et points de puisage, en raison de la distance de la plus proche canalisation située à plus de 100 mètres des installations.

Cet aménagement pourrait répondre à deux besoins, le premiers l'alimentation en eau des utilisateurs (le dérèglement climatique et ses canicules nous poussent à cette exigence), pour le bien être des sportifs eux-mêmes, le deuxième la nécessité d'entretien des installations, notamment des sols poreux.

Pour ce faire des devis ont été sollicités auprès d'entreprises locales.

Coût des travaux : 14 000 € HT soit 16 800 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une DSIL de 40 % du montant hors taxes des travaux soit 5 600 € HT, la commune maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué,

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, dit que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Le Maire

Dominique HILPEN-BOULENAT

La secrétaire de séance

Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le :
Reçu en S/Prefecture de Pontoise le :
Publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20240209-2024_06-DE